



garde après un déménagement

Par **gaspardlilou**, le 14/11/2012 à 17:15

Bonjour. je suis père de trois enfants (5/8 et 12 ans) et séparé de mon ex depuis bientôt trois ans. J'ai fait le nécessaire pour pouvoir accueillir mes enfants que se soit pour le logement(proche des écoles) ainsi que du travail avec des horaires aménagées pour m'en occuper au maximum. la mère des enfants est restée dans la maison que nous avons construite ensemble mais ne travaille pas et vit du RSA. Suite à un jugement prononcé après une enquête sociale en avril 2010, le JAF m'a accordé la garde alternée contre la volonté de mon ex qui demandait une pension alimentaire et la garde intégrale. Depuis les tensions sont redescendus et pensant refaire une nouvelle vie paisible, les enfants et moi avons repris un rythme parfait. Malheureusement c'est trop beau, car mon ex n'ayant pas assez d'argent, veut mettre la maison en vente. je ne vois pas d'inconvénient mais du fait qu'elle déménage elle partira plus loin et voudrait donc changer d'écoles aux enfants alors que la séparation a été déjà très éprouvante pour eux et qu'ils commençaient à retrouver leurs marques et se faire des amis. De plus, le collège pour ma fille est à 500m de chez moi et que je travaille pour conserver mes droits. Enfin mon ex est décider de faire appel au JAF pour changer la garde et ainsi obtenir ce qu'elle désire depuis le début. les enfants et surtout l'argent d'une pension. Ma question est la suivante: Que puis-je faire pour éviter d'être séparé de mes enfants alors que je met tout en oeuvre pour les avoir le plus souvent prêt de moi sans pour autant empêcher leur mère de les voir? si jamais elle s'en va très loin vers qui se prononcerait la garde?

Merci de me trouver les réponses.